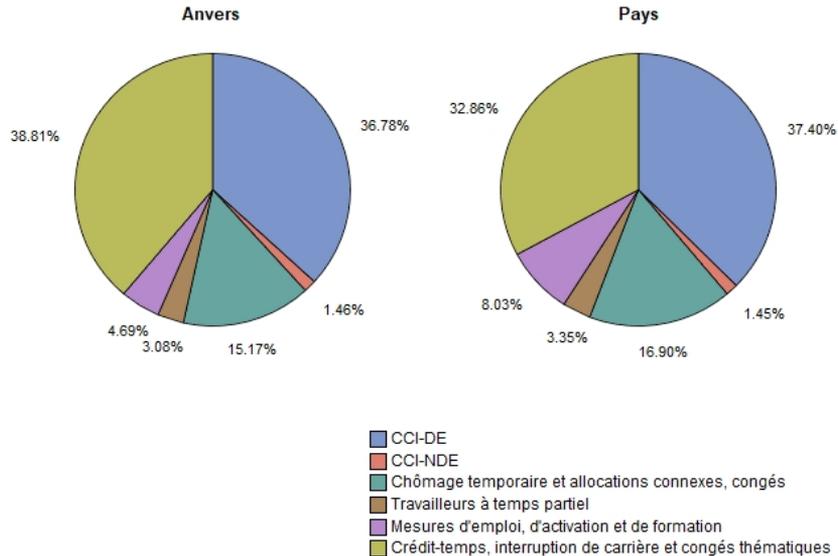


Entité: Anvers



Directeur: Joan VAN POUCKE
 Nombre d'agents: 254
 Nombre en équivalents à temps plein: 216

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	905.518	12,1
Assurés contre le chômage (2)	488.521	12,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	454.248	13,0
Taux du chômage (4)	4,8	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	156.804	9,9
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	3.689	9,6
Dossiers litiges achevés	11.580	11,6
Contrôles achevés	6.170	13,4
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	7.702	14,1
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	42	2,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	576,7	10,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	526,0	9,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	34,0	8,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	10,3	11,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	24.096	10,5	
		Après études	972	4,5	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	2.153	12,3	
		Chômage avec complément d'entreprise	942	12,5	
		Allocation de sauvegarde	235	11,3	
		Travailleurs d'arts	689	9,8	
		Hommes	17.409	10,9	
		Femmes	11.680	9,4	
		Chefs de ménage	9.222	11,7	
		Isolés	7.528	9,5	
		Cohabitants	12.338	9,7	
		Pas spécifié	0	28,6	
		Total	29.088	10,2	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	307	12,0
		Chômage avec complément d'entreprise	801	10,0	
	Chômeurs âgés	7	5,1		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	43	13,6
		Total	1.158	10,5
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	60	10,8
		Période non rémunérée dans l'enseignement	197	7,3
		Vacances jeunes	472	15,5
		Vacances senior	38	18,7
		Congés: soins d'accueil	18	11,1
		Total	2.357	9,4
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	50	13,3
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	31	14,4
		Total	2.438	9,5
		Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale
Mesures pour travailleurs	Mesures de formation	SINE	574	10,9
		Formation professionnelle	426	20,8
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	236	3,0
		Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	90
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		37	3,5
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.328	6,8
		Sans allocations	46	5,4
		Total	2.374	6,8
	Crédit-temps	Avec allocations	12.364	13,8
		Sans allocations	788	14,2
		Total	13.152	13,8
	Congés thématiques	Avec allocations	14.571	12,7
		Sans allocations	596	12,2
		Assistance médicale	2.358	11,5
		Aidants proches	37	12,4
		Congé parental	12.713	12,9
		Congé pour soins palliatifs	60	17,6
Total	15.168	12,7		
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	Autres attestations	1.319	1,6
		Total	10.890	9,0
		Total	12.209	6,0

- (1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
- (2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:
 - a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
 - c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).